



Luxembourg, le 9 novembre 2014

Chères collègues et chers collègues,

Mercredi dernier, le comité de la FEDUSE a rencontré une deuxième fois monsieur le ministre Claude Meisch afin de discuter de la mesure d'épargne qu'il compte mettre en place à partir de septembre 2015. Il s'agit plus précisément de l'application d'un coefficient réducteur aux classes terminales permettant à l'État patron de ne payer dorénavant que les cours prestés devant la classe.

Monsieur le ministre a précisé sans ambiguïté que la décision était prise et qu'il n'y avait rien à négocier. Néanmoins, face aux vives critiques de la FEDUSE quant au caractère injuste et inique au plus haut point de ces mesures d'épargne, monsieur le ministre a finalement consenti à amender son projet à plusieurs niveaux :

- Les épreuves orales organisées au cours de l'année en classe terminale seraient intégrées à la tâche des professeurs sous forme d'une augmentation du coefficient.
- Les corrections et les diverses opérations liées à l'examen seraient payées à leur juste valeur en tenant compte du salaire réel d'un professeur et du temps nécessaire pour accomplir ces travaux.
- Monsieur le ministre a formellement déclaré qu'il entendait dès lors ne plus toucher aux décharges d'ancienneté, comme c'était initialement prévu par le gouvernement et qu'il n'envisagerait pas d'autres mesures d'épargne à l'égard des professeurs.

Par la suite, la FEDUSE a souligné

- que la mise en place d'un coefficient pour les épreuves orales en cours de l'année terminale ne dispenserait pas le ministère d'indemniser séparément les épreuves orales encadrées lors de l'examen ;
- qu'il serait plus équitable de prévoir un coefficient par élève plutôt que par classe pour les oraux au cours de l'année ;
- qu'elle revendique que le ministère retire la coupe de 25% au niveau des indemnités d'examen tout en les augmentant afin qu'elles soient adéquatement rémunérées.

La FEDUSE a réitéré son opposition à cette mesure d'épargne qui touche exclusivement les professeurs et bouleverse les structures fiables inhérentes au fonctionnement de tout lycée.

Pour l'instant, même si la FEDUSE a réussi à atténuer considérablement l'impact de la mesure d'épargne et à éviter d'autres détériorations de nos conditions de travail, il faut néanmoins rester vigilant et attendre de voir concrètement quels seront les montants des nouvelles indemnités proposées par le MENJE et quelle sera l'envergure du coefficient réducteur, voire du coefficient pour les oraux. Une fois connus, ces informations amèneront les réactions adéquates de la FEDUSE qui, pour l'instant, n'exclut aucune action syndicale envisageable.

Le comité de la FEDUSE/Enseignement - CGFP